

Restauration de la continuité écologique à l'étang de Dahouët : Démarrage des travaux d'aménagement

Lamballe Terre & Mer s'engage pour la continuité écologique

Lamballe Terre & Mer s'engage au quotidien pour l'environnement et la biodiversité. Avec sa stratégie biodiversité 2022 > 2027, l'Agglomération travaille sur 12 axes en faveur de la préservation des ressources naturelles et de leur rôle essentiel autour des enjeux climatiques : bocage et patrimoine arboré, milieux aquatiques, gestion des espaces en faveur de la biodiversité, restauration des continuités écologiques...

Cet engagement s'inscrit également dans des enjeux nationaux concernant la qualité des cours d'eau qui reste fortement dégradée. Le dernier rapport de WWF France indique notamment que seulement 43,1% des cours d'eau en France hexagonale sont en bon état écologique. L'absence de continuité écologique est l'un des paramètres dégradants.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), l'Agglomération réalise et finance les études et travaux visant à restaurer la qualité des milieux aquatiques.

Restaurer la continuité écologique, tout en maintenant les usages

Pour rappel, le seuil de l'étang de Dahouët crée aujourd'hui un obstacle quasi-infranchissable pour les espèces aquatiques. Ce seuil retient également les sédiments, provoquant ainsi l'envasement massif de l'étang, sur lequel sont présents des usages récréatifs.

La restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) relève d'une obligation réglementaire.

A l'issue d'une coopération fructueuse entre la commune de Pléneuf-Val-André (propriétaire de l'ouvrage) et de l'agglomération de Lamballe Terre & Mer (compétente en matière de GEMAPI), un scénario d'aménagement a été retenu. Il a été validé par le Conseil Municipal de Pléneuf-Val-André, et soutenu politiquement et financièrement par Lamballe Terre & Mer. Il a fait l'objet de présentation aux riverains, usagers, et habitants lors de plusieurs réunions.

Conformément au planning présenté lors de ces réunions, les travaux vont donc démarrer à compter du 02 septembre et se dérouleront pendant 4 mois.

Déroulement prévisionnel des travaux

Tout d'abord, la vidange du plan d'eau démarrera début septembre. Elle comprend une pêche de sauvegarde, qui aura lieu le lundi 9 septembre. Un batardeau sera installé côté port afin d'éviter que la mer ne remplisse le plan d'eau, le temps des travaux.

Une fois le plan d'eau en assec, l'entreprise BEUREL réalisera fin septembre le curage et l'export des sédiments (environ 10 000 m³) sur les parcelles agricoles à proximité, où ils seront valorisés.

Les entreprises LE DU et ROUXEL TP procèderont alors au découpage du seuil et à l'installation d'une double vanne automatisée et asservie aux niveaux d'eau, ce qui permettra à la mer de rentrer à nouveau dans l'étang, tout en maintenant son niveau d'eau.

Cette double vanne, dont la mise en service est prévue en décembre et qui sera gérée par la commune de Pléneuf-Val-André, pourra ainsi permettre aux espèces aquatiques de franchir l'ouvrage tout en restaurant la circulation des sédiments qui pourront rejoindre la mer, et ainsi éviter l'envasement de l'étang.

Coût de l'opération

Le montant global des travaux s'élève à 485 200 € TTC (études préalables, travaux de vannage + curage + maîtrise d'œuvre).

80% de subventions sont attendus uniquement pour les études et travaux de vannage (50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 30% par la région Bretagne et le Conseil départemental). Les 20% restant et le coût total du curage (soit 190 000 €) seront pris en charge par Lamballe Terre & Mer, via la taxe « GEMAPI.

Rappel du calendrier prévisionnel

Août 2024 : réparation de la vanne de vidange actuelle (non fonctionnelle)

Septembre 2024 : réalisation de la vidange de l'étang puis curage des sédiments

Octobre/novembre 2024 : Découpe du seuil et pose de la double-vanne

Décembre 2024 : mise en service

Contact presse : Florence BAËHL - Chargée de communication

02 96 50 59 42 - florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh